



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 29 mars 2018 à 21 Heures

Salle du Complexe des Cordeliers

L'an deux mille dix-huit, le 29 mars à 21 Heures, les membres du conseil communautaire, représentant les communes adhérentes à la communauté, se sont réunis à la salle du complexe des Cordeliers, conformément à la convocation qui leur avait été adressée par le Président.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Véronique COELHO, Robert FRAIRET, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Véronique THIEUX-LOUIT, Alain CONCIL, Francis CAPDEVILLE, Pierre LABRIFFE, Arnel LAFFONT, Brigitte BORDERES, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Pierrette MENAL, Michel VIC, Bernard LASPORTES, Jean-Luc WOLOSZYN, Robert PACHE, Michel ESPIE, Véronique BRANA, Robert DUFRECHOU, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Marie-Thérèse CAZENAVE, Pierre ANTONELLO, Caroline CUEILLENS, Jean-François AGUT, Philippe LAVIGNE, Gérard BRUNET, Danielle ZADRO, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Jean-Michel DUPEYRON.

Etaients absents et/ou excusés :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Richard BARBE, Philippe CAHUZAC (P. : Nadine Arqué), Philippe CANTAN, Isabelle DURROUX, Cathy BARBE, Andrew CAVALIERE (P. : Robert Camazzola), Francette ESCAICH (P. : Pierre Antonello), Roland DUPUY, José BENTEGEAC (P. : Véronique Brana).

Le Président ouvre la séance en remerciant les participants ; il constate que le quorum est bien atteint, énumère les différents pouvoirs et transmet les excuses des absents.

APPROBATION DES COMPTE RENDUS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 27/12/2017 ET 14/12/2017

Le Président propose les compte rendus des derniers conseils communautaires à l'approbation de l'assemblée qui sont validés à l'unanimité.

Puis, il donne la parole à M. CONCIL pour une présentation du point suivant.

FINANCES : REGULARISATION DU BP 2017 DU SPANC

Il s'agit en fait d'une régulation demandée par la Trésorerie qui a demandé de voter un budget annexe pour le SPANC permettant d'honorer une facture de 2016 de Trigone.

La délibération est validée à l'unanimité.

FINANCES : DECISION MODIFICATIVE TEOM SICTOM : VOTE DES TAUX

La délibération est votée à l'unanimité.

La discussion s'engage alors sur le taux prévu à Condom qui serait de l'ordre de 12,7 %. M. Capdeville explique alors que cette augmentation sèche est due à la fois à une progressivité qui ne s'est pas faite et au choix de Condom de passer au collectif. Coût de cette opération : 300 000 €.

Le Président indique que les 16 cuves de Vic-Fezensac seront remplacées avant Pentecôte dans le cadre d'un accord transactionnel entre le SICTOM et le prestataire installateur des cuves « Plastic ... ».

FINANCES : REGULARISATION COMPTABLE DU TRANSFERT DU CHEMIN DES POUZOUERES

Cette décision concerne la restitution du chemin des Pouzouères à la mairie de Vic-Fezensac. La charge de cet emprunt de l'ordre de 17 000 € aurait dû être supportée par la commune depuis 2009.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

ADMINISTRATION : CONVENTION DU TERRAIN DE CAUDERON POUR PENTECOTE ET TEMPO LATINO

Ces conventions de mise à disposition sont reconduites à l'identique pour Pentecôte et Tempo Latino.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FINANCES : CREATION DES REGIES DE RECETTES ET TARIFS – TRANSPORT EVENEMENTIEL

Le Président rappelle que le forfait Navetitas est fixé depuis des années à 10 € et concerne un mouvement de 400 festivaliers. Le déficit de cette opération se situe entre 7 000 € et 8 000 €.

La délibération proposée est acceptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MSAP DU FEZENSAC

Le Président précise à l'assemblée que la MSAP génère un surplus d'activité du au désengagement croissant des services sociaux et à l'accueil des administrés pour les démarches ANTS. Il indique la présence de permanences de la DDFIP dans les locaux de la communauté de communes.

M. Lasportes interroge le Président sur l'opportunité d'utiliser le TAD par les personnes souhaitant utiliser les services de la MSAP. Le Président propose que cette utilisation soit validée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

PETR : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS EN VUE DE L'INTEGRATION DE L'ELABORATION DES PCAET

La délibération rédigée par le PETR du « Pays d'Armagnac » est adoptée à l'unanimité.

Le Président souhaite qu'une réflexion soit engagée sur le SRADDET et le PCAET au sein du conseil communautaire et promet des séances de travail sur ce thème.

M. Lasportes fait une remarque sur Natura 2000 et son comité de pilotage. Le Président précise qu'il existe 3 sites « Natura 2000 » mais seulement 2 sont régis par le Pays d'Armagnac et celui du Lizet-Astarac relève du Pays d'Auch. Il faudra réfléchir sur son intégration dans le Pays d'Armagnac.

GEMAPI :

**. SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA BAÏSE ET AFFLUENTS :
MODIFICATION DES STATUTS**

**. SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA BAÏSE ET AFFLUENTS :
DESIGNATION DE DEUX DELEGUES**

**. SM3V : MODIFICATION DES STATUTS ET EVOLUTION DU MODE
DE REPRESENTATION**

. SIAB MIDOUR/DOUZE : DESIGNATION DES DELEGUES

. OSSE-GELISE-AUZOUÉ : DESIGNATION DES DELEGUES

Les délibérations proposées sont adoptées à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. Lasportes interroge le Président sur l'avancée du litige en cours sur la Maison de Santé. A ce stade de l'instruction, il n'y a pas d'évolution. La collectivité reste dans l'attente du jugement, l'expert judiciaire ayant rendu ses conclusions. Mme Neto indique que la mairie de Vic-Fezensac va récupérer le logement des internes. Le Président lui rappelle que ces derniers perçoivent une aide de 500 € pour se loger. Il précise également que tout ce qui avait été listé, a bien été réparé. Il pose le problème de la future retraite de certains médecins généralistes de la MSP alors que ce sont eux qui supportent le plus les charges de la SISA. C'est une réflexion qu'il faudra mener. Mme Neto pense qu'il serait intéressant de transmettre le compte rendu des réunions commission CCAF/SISA aux membres du conseil communautaire. Le Président approuve dans la mesure où les prochains comptes rendus seront rédigés par nos soins.

M. Paché souhaite que la collectivité se prononce sur le contrôle des bornes incendies puisque d'autres structures proposent des prestations aux communes. Le Président propose alors au conseil communautaire une contractualisation pour le compte des communes du territoire. M. Espié prend la parole et précise que la mairie a la possibilité de réaliser cette vérification en interne. Le Président suggère alors une contractualisation avec la commune de Vic-Fezensac comme cela a déjà été fait pour les contrôles SPANC.

Un point est ensuite fait sur le site de Carget avec la vente de 8000 m² dont 400 m² de bâtiments et un permis de construire délivré. L'étude d'impact va débuter dans les prochains jours. Quant à l'éclairage public de la zone, il est prévu 7 points lumineux led-solaire.

En ce qui concerne la parcelle de Cauderon, le Président fait d'une étude du CDTL peu favorable à l'implantation d'un camping. Néanmoins, il retient l'idée d'une arborisation du site.